

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020 A 19h30**

L'an 2020, le 30 septembre à 19:30, le Conseil Municipal de la commune de FEUCHY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger POTEZ, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèses ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 25 septembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 25 septembre 2020.

**Présents** : Mr Roger POTEZ, Maire, Mr Jean-Luc PECQUEUR, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Pauline NAYET, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mr Serge CHIVOT, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Laurence JOSSEE, Mme Christelle PISZCZEK, Mr Jean-Michel GIVRY, Mme Béatrice BOUTEMY-MARTIN, Mme Corinne MOUQUET, Mr Olivier DUBLEUMORTIER, Mr Frédéric RICHARD, Mme Christine BOULOGNE, Mr Bruno CREPIN, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et pouvoirs** :

Mr Didier LANCEL, absent excusé, qui a donné pouvoir à Mr Roger POTEZ pour le représenter et voter en ses lieu et place.

Mme Mélanie BECU, absente excusée, qui a donné pouvoir à Mr Jean-Michel GIVRY pour la représenter et voter en ses lieu et place

**A été nommé secrétaire de séance** : Mr Serge CHIVOT.

**Madame PISZCZEK Christelle, arrivée en cours de séance, participera aux votes à partir de la question n° 2 : « Décisions Modificatives Budgétaires ».**

**1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 15 juillet 2020.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de procéder à l'approbation du compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal en date du 15 juillet 2020. Il demande aux conseillers municipaux, présents ou représentés, s'il y a des observations éventuelles ?

Il n'y en a pas. Le compte rendu de la réunion ordinaire en date du 15 juillet 2020 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents ou représentés.

**Résultats du vote** : UNANIMITE

**2-Décisions Modificatives (DM) budgétaires.****DELIBERATION :**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux, présents ou représentés, qu'il est nécessaire d'effectuer au Budget Primitif de l'exercice en cours, des décisions modificatives budgétaires afin de rectifier les produits attendus au titre de la fiscalité et d'apurer certaines immobilisations figurant à l'actif de la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

**DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer sur l'exercice 2020, les Décisions Modificatives (DM) Budgétaires, reprises comme ci-après :

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

ARTICLES	LIBELLES DES ARTICLES	DM
R74835	Etat. Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	+2329.00 €
R74834	Etat. Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	+10.00 €
R73221	FNGIR	+82.00 €

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

ARTICLES	LIBELLES DES ARTICLES	DM
<u>CHAP 042</u>	<u>Opération d'ordre de transfert entre sections</u>	
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	+ 2433 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

ARTICLES	LIBELLES DES ARTICLES	DM
<u>CHAP 040</u>	<u>Opération d'ordre de transfert entre sections</u>	
280422	Bâtiments et installations	+ 2433 €

**ETUDE ACOUSTIQUE SALLE POLYVALENTE****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

ARTICLES	LIBELLES DES ARTICLES	DM
<u>CHAP 041</u>	<u>Opération patrimoniales</u>	
2031	Frais d'étude	+ 480 €

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

ARTICLES	LIBELLES DES ARTICLES	DM
<u>CHAP 041</u>	<u>Opération patrimoniales</u>	
2132	Immeuble de rapport	+ 480 €

**REFECTION ET AMENAGEMENT DES PRES FLEURIS****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

ARTICLES	LIBELLES DES ARTICLES	DM
<b>CHAP 041</b>	<b>Opération patrimoniales</b>	
2031	Frais d'étude	+ 13 890 €

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

ARTICLES	LIBELLES DES ARTICLES	DM
<b>CHAP 041</b>	<b>Opération patrimoniales</b>	
21534	Réseaux d'électrification	+ 13 890 €

**PUBLICATION ET APPEL D'OFFRE – PRES FLEURIS****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

ARTICLES	LIBELLES DES ARTICLES	DM
<b>CHAP 041</b>	<b>Opération patrimoniales</b>	
2033	Frais d'insertion	+ 1 062 €

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

ARTICLES	LIBELLES DES ARTICLES	DM
<b>CHAP 041</b>	<b>Opération patrimoniales</b>	
21534	Réseaux d'électrification	+ 1 062 €

**DIT** : que Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de ces décisions.

Résultats du vote : UNANIMITE

**3-Demandes de subventions dans le cadre du Plan de relance économique des territoires.**

**DELIBERATION :**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux, présents ou représentés, qu'après une mise à l'arrêt sans précédent du pays en raison du confinement, le Gouvernement a annoncé un plan de relance économique exceptionnel de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards financés par l'Union Européenne.

Ce Plan de relance pour l'économie dénommé « France Relance » a pour objectif notamment de soutenir les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales confrontées aux conséquences de la crise et de concourir à leurs investissements auprès des acteurs économiques. Il est question de favoriser l'émergence de projets et de créer de l'activité dans les territoires pour répondre à leurs besoins dans des domaines divers.

La mise en œuvre et le suivi de l'exécution de ce plan d'investissement sont possibles tant au niveau national qu'au niveau local, avec pour le plan local, des comités de suivi régionaux qui seront chargés d'informer l'ensemble des acteurs locaux sur les modalités de mise en place du plan ; ces comités devant inclure les services de l'État, les représentants des collectivités locales et les partenaires sociaux. Dans cette perspective, l'état souhaite mobiliser des résultats le plus tôt possible. Des projets d'aménagement sont donc attendus avec un taux de cofinancement pouvant aller jusqu'à 60% pour la part Etat et une éligibilité large.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté Urbaine d'ARRAS a le souhait d'accompagner cet effort de relance en prenant part à des financements exceptionnels en complément de ceux de l'état, pour accompagner les communes qui auront des projets retenus et dont la date de commencement des travaux serait fixée au plus tard en mars/avril 2021.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter les projets d'investissement suivants, sous réserve d'acceptation :

- Achat d'un véhicule utilitaire neuf pour les services techniques municipaux
- Mise en sécurité des bâtiments communaux par le biais de la mise en place de centrales anti-intrusion et de la fourniture et pose de volets roulants motorisés à certaines fenêtres
- Réhabilitation d'un bien communal, sis 6 place de la mairie
- Création d'un garage double
- Remplacement partiel des menuiseries extérieures de la salle de javelots
- Mise en sécurité incendie de l'espace « Jeunes », sis Maison des Sociétés

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

#### **DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat et de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'ARRAS, des financements exceptionnels dans le cadre du Plan de Relance économique des territoires pour la programmation des projets susmentionnés.
- D'autoriser Monsieur le Maire à fournir pour chaque opération, un dossier composé du plan de financement et des pièces sollicitées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'instruction desdits dossiers.

**DIT**: que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au budget communal de l'exercice correspondant.

**DIT**: que Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats du vote : UNANIMITE

**4-Désignation des commissaires titulaires et suppléants devant siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CIDD).****DELIBERATION :**

VU le Code Général des Impôts (CGI) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément au 1 de l'article 1650 du Code précité, une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune. Celle-ci tient une place centrale dans la fiscalité directe locale et intervient après le renouvellement général des conseils municipaux.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que dans les communes de moins de 2000 habitants, cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat des membres du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la Commission Communale des Impôts Directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI, soit dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il appartient à l'assemblée délibérante de dresser une liste de présentation, portant sur la désignation de contribuables proposés en nombre double de commissaires titulaires et suppléants susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

**DECIDE**

- De désigner, comme ci-après, les nouveaux commissaires titulaires et suppléants pouvant siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune.

<b><u>12 COMMISSAIRES TITULAIRES</u></b>	<b><u>12 COMMISSAIRES SUPPLEANTS</u></b>
BECU Romain	BOUTTEMY Donat
BAILLOEUIL Hélène	CAUPIN Céline
BERGHE Jean	CHIVOT Pascal
DUBLEUMORTIER Cécile	DI RENZO Manon
GIVRY Jean-Pierre	GODET Gérard
LANCEL Christine	DUHEM Brigitte
METAIS Patrice	MAILLIOUX Gérard
LEMOINE Mauricette	DUQUESNOY Karine
VANCAYZEELE Paul	PLOUVIER André
MERCIER Claudine	JOLY Claudine
VIVIER Philippe	WACHE Alain
POTEZ Roxane	MARCOIN Raphaëlle

**DIT** : Que la désignation définitive des commissaires titulaires et des commissaires suppléants sera arrêtée ultérieurement après nomination de la DDFIP.

**DIT** : Que Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué assureront de plein droit la présidence de la Commission Communale des Impôts Directs.

Résultats du vote : UNANIMITE

### **5-Création d'un emplacement taxi sur la commune.**

#### **DELIBERATION :**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux, présents ou représentés, que l'exercice de l'activité de conducteur de taxi est subordonné à la délivrance, après succès à l'examen, d'une carte professionnelle par l'autorité administrative compétente.

En revanche, le Maire est l'autorité compétente pour :

- Fixer le nombre de taxis admis à être exploités au sein de la commune ;
- Délimiter les zones de prise en charge, après avis de la commission des taxis compétente ;
- Délivrer les autorisations de stationnement (ADS) ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des taxis dans la commune, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une personne, chauffeur de taxi, a demandé l'autorisation d'exploiter son activité au sein de la commune.

La Commission Locale du Transport Public Particulier des Personnes (CLTPPP) de la Sous-Préfecture de BETHUNE a été saisie de cette demande et a rendu un avis favorable à ce projet, lors de sa séance du 9 juillet dernier.

Pour ces motifs, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce projet.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

#### **DECIDE**

- De créer un emplacement de stationnement taxi dans la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à attribuer un emplacement de stationnement en faveur de la personne qui en a fait la demande et de prendre un arrêté municipal d'Autorisation De Stationnement correspondant ;
- De matérialiser cet emplacement par le biais d'une signalisation au sol et de l'implantation d'un panneau réglementaire vertical.

Résultats du vote : UNANIMITE

#### **6-Adhésion au dispositif ACTES.**

#### **DELIBERATION :**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux, présents ou représentés, que dans le cadre de la modernisation de l'Etat, le Ministère de l'Intérieur a développé une application informatique dénommée @CTES, qui permet d'optimiser le fonctionnement des services publics.

Considérant que la commune de FEUCHY souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture du PAS-DE-CALAIS, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à ce dispositif.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

#### **DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à :
  - Adhérer au dispositif @ctes proposé par la Préfecture du PAS-DE-CALAIS ;
  - Signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
  - Signer la convention de souscription auprès d'un tiers de télétransmission homologué pour la délivrance des certificats numériques ;
  - Acquérir les certificats nécessaires à la mise en production de ce dispositif.

**DIT** : que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget communal de l'exercice correspondant.

**DIT** : que Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats du vote : UNANIMITE

**7-Enquête publique sur les Installations classées pour la protection de l'environnement : Avis du conseil municipal sur l'exploitation d'un technocentre régional de la méthanisation sur le territoire de la commune de SAINT-LAURENT-BLANGY.**

**DELIBERATION :**

VU, le Code de l'environnement ;

VU, l'arrêté préfectoral du 24/07/2020, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet présenté par la SAS EURAMETHA ;

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal de la commune de FEUCHY est saisi d'une demande d'avis de Monsieur le Préfet du PAS-DE-CALAIS, concernant le dossier d'enquête publique présentée par la SAS EURAMETHA à SAINT-LAURENT-BLANGY.

Cette enquête est soumise à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement et porte sur l'implantation d'un technocentre régional de méthanisation : EURAMETHA.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le dossier de cette enquête a été mis à disposition en mairie de SAINT-LAURENT-BLANGY, commune d'implantation du projet, du 24 août 2020 au 25 septembre 2020 inclus, pour consultation et recueil des éventuelles observations du public.

Aujourd'hui, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier avant la date du 10 octobre 2020, tel qu'il a été proposé et présenté par la société susmentionnée, sous réserve du droit des tiers et de l'application de la réglementation en vigueur.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres,

**DECIDE**

- D'émettre un avis favorable sur le projet susmentionné, tel qu'il a été proposé et présenté par la SAS EURAMETHA à SAINT-LAURENT-BLANGY, sous réserve du droit des tiers, de l'application de la réglementation en vigueur et de la prise en compte des interrogations et/ou observations de Madame NAYET Pauline et Mr DUBLEUMORTIER Olivier reprises comme ci-après :
- ✓ Il est regrettable que les universités présentées pour prendre part audit projet n'incluent pas l'Université de Compiègne, qui comprend pourtant un pôle « Aménagement et Ingénierie environnemental ». D'autant plus que ce projet reprend des partenaires de l'ensemble de la région Hauts-de-France.

- ✓ Dans la plaquette de présentation, il est indiqué en page 3/6, sur le schéma en bas à gauche, pour reprendre les quantités et le fonctionnement : la quantité de biogaz produite à l'échelle de 350Nm3 semble peu significative. Sur quelle durée et à quelle fréquence ces chiffres sont-ils annoncés ?
- ✓ Le recyclage des déchets est une bonne chose, mais qu'en est-il des déchets issus de cette production de biogaz ? Tout ne sera pas recyclé/recyclable. Quels sont les inconvénients et quels sont les nouveaux déchets produits par ce type d'installation ? Quel sera alors l'impact sur l'environnement et sur la santé de la population ?
- ✓ Le transport relatif à l'apport et à l'évacuation des déchets (estimée à plus de 20 000 tonnes) occasionnera de graves conséquences pour la commune de FEUCHY, ce que l'assemblée refuse. En effet, toute augmentation de circulation de poids lourds au sein de la commune serait inévitablement génératrice de nuisances accablantes pour les habitants : insécurité routière, nuisances sonores, pollution atmosphérique, impact sur la santé ...etc.

Résultats du vote : UNANIMITE

A 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Publicité :

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,  
Roger POTEZ.

<b>FONCTIONS</b>	<b>NOMS ET PRENOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
1 <sup>er</sup> ADJOINT	Mr PECQUEUR Jean-Luc	
2 <sup>ème</sup> ADJOINTE	Mme NAYET Pauline	
3 <sup>ème</sup> ADJOINT	Mr CHIVOT Serge	
CONSEILLERE	Mme JOSSEE Laurence	
CONSEILLERE	Mme PISZCZEK Christelle	
CONSEILLERE	Mr GIVRY Jean-Michel	
CONSEILLERE	Mme BOUTEMY-MARTIN Béatrice	
CONSEILLER	Mr LANCEL Didier, absent excusé pouvoir à Mr Roger POTEZ	Roger POTEZ
CONSEILLERE	Mme MOUQUET Corinne	
CONSEILLER	Mr DUBLEUMORTIER Olivier	
CONSEILLERE	Mme BECU Mélanie, absente excusée pouvoir à Jean-Michel GIVRY	Jean-Michel GIVRY
CONSEILLER	Mr RICHARD Frédéric	
CONSEILLERE	Mme BOULOGNE Christine	
CONSEILLER	Mr CREPIN Bruno	

**INDEX CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS :**

<b>N° des délibérations</b>	<b>Date de la séance</b>	<b>Objets</b>
331-2020-14	30/09/2020	Décisions Modificatives (DM) budgétaires.
331-2020-15	30/09/2020	Demandes de subventions dans le cadre du Plan de relance économique des territoires.
331-2020-16	30/09/2020	Désignation des commissaires titulaires et suppléants devant siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CIDD).
331-2020-17	30/09/2020	Création d'un emplacement taxi sur la commune.
331-2020-18	30/09/2020	Adhésion au dispositif ACTES.
331-2020-19	30/09/2020	<u>Enquête publique sur les Installations classées pour la protection de l'environnement</u> : Avis du conseil municipal sur l'exploitation d'un technocentre régional de la méthanisation sur le territoire de la commune de SAINT-LAURENT-BLANGY.